

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

PROMESSE DE BAIL ET DE CONVENTION DE SERVITUDES DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE – PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MARGUERITTES

VSB Energies Nouvelles a pour activité le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, centrales solaires et hydroélectriques.

Depuis le 4 juin 2021, VSB énergies nouvelles a entamé le développement d'un projet de centrale photovoltaïque (ci-après la « Centrale ») sur la commune de Marguerittes.

Afin de réaliser les travaux d'aménagement, de construction et raccordement puis l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de la Centrale, la société VSB énergies nouvelles ainsi que ses préposés, mandataires, prestataires, sous-traitants et conseils devront emprunter les chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune et menant à la zone d'implantation de la Centrale.

Cette situation nécessite de formaliser une promesse de bail et de convention de servitudes du domaine privé de la commune.

Étant précisé qu'en contrepartie la société VSB énergies nouvelles versera à la commune :

- Une redevance annuelle de 17 500€ / MWc de puissance installée à compter de la mise en service de la Centrale.

Cette convention sera signée après convocation des membres du conseil municipal comportant la présente note de synthèse puis délibération favorable de la commune autorisant la signature de la promesse et tous actes ou démarches complémentaires indispensables à l'accomplissement de promesse de bail et de convention de servitudes.

Les études menées ont permis de valider la faisabilité d'un projet de Centrale au sol sur la commune de Marguerittes et d'en préciser les caractéristiques, à savoir :

- Surface concernée par le projet : 8 hectares
- Surface clôturée du projet : 5,6 hectares
- Parcelles concernées par le projet : 9,8 hectares
- Puissance nominale unitaire estimée : 7,18 MWc

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

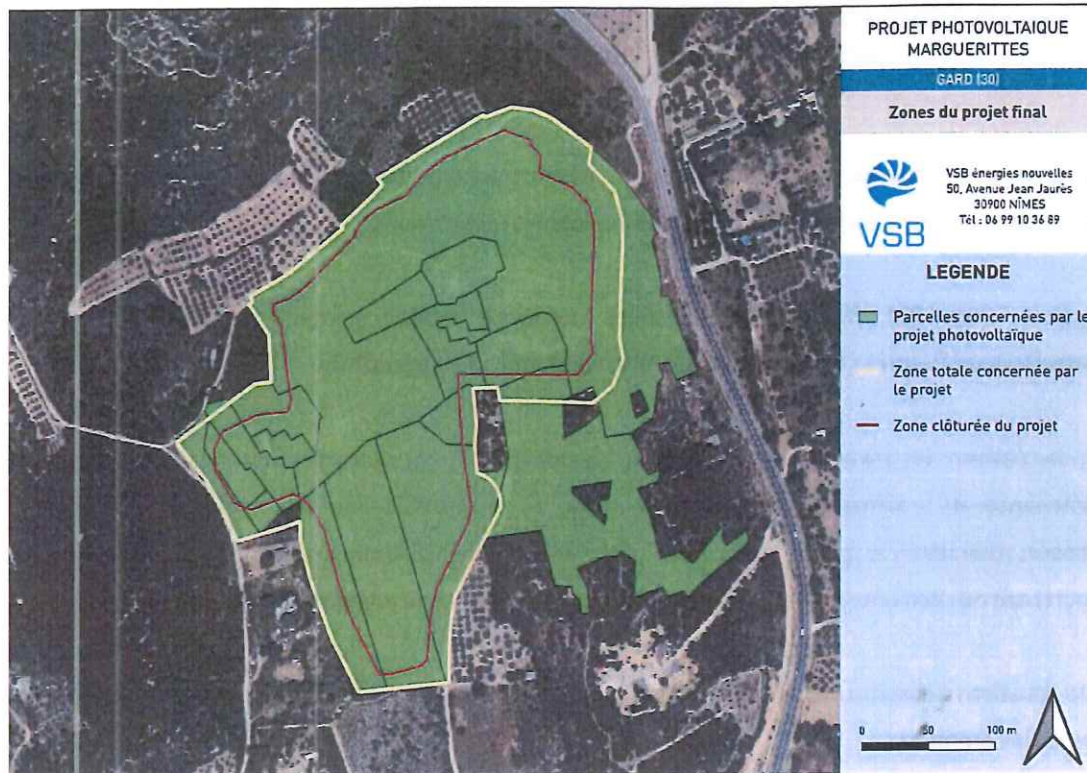
Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 25 SEP. 2024



ID : 030-213001563-20240924-DEL_2024_09_09-DE

La carte suivante permet de visualiser l'emprise de ces trois zones :

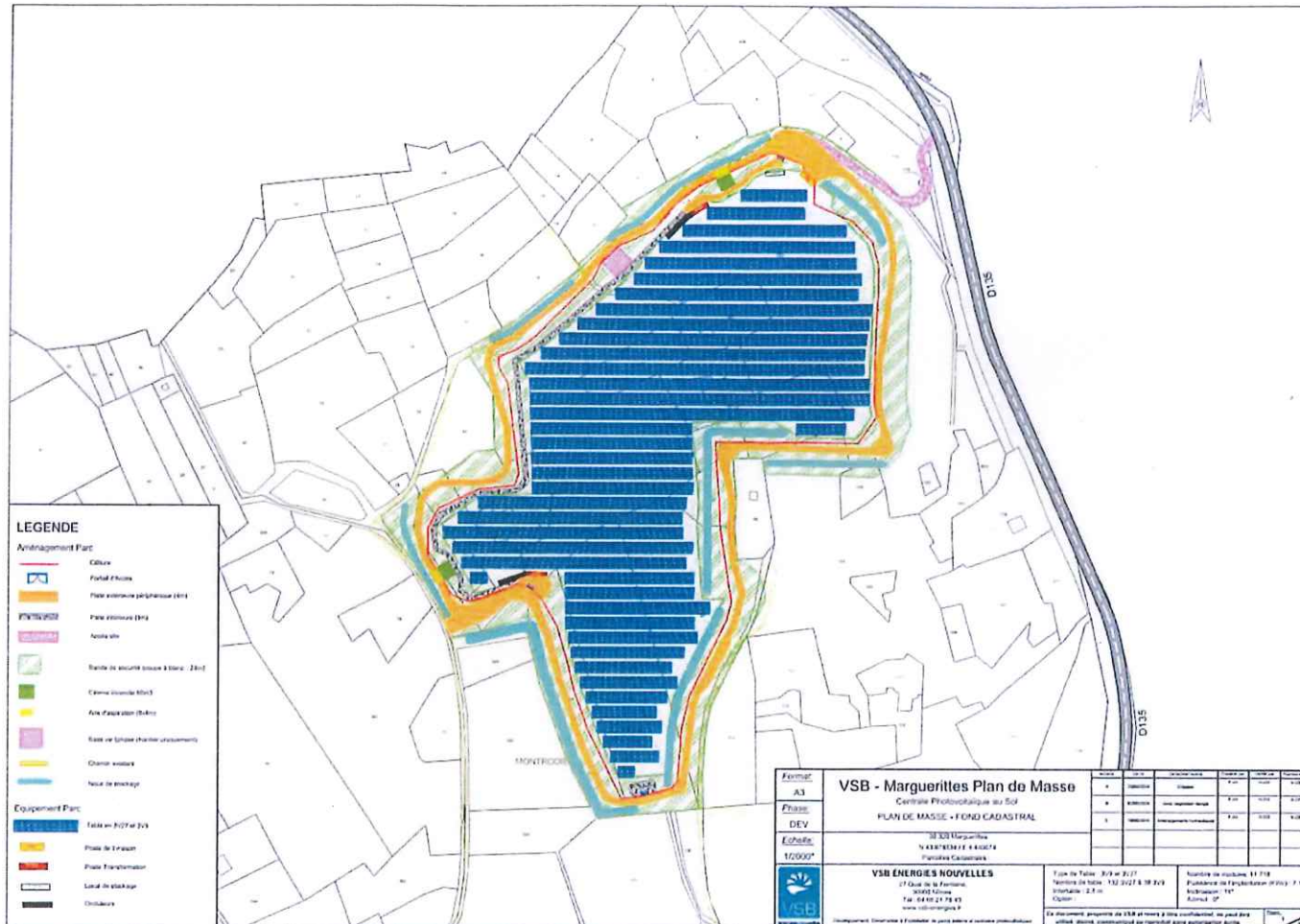


Le plan d'implantation de la centrale photovoltaïque permettant de visualiser la situation des panneaux photovoltaïques est présenté en annexe. En dehors de la zone clôturée seront notamment installés la piste interne et les noues (mesures de compensation liées au dossier loi sur l'eau).

L'état d'avancement des études permet aujourd'hui à la société VSB énergies nouvelles d'envisager de procéder au dépôt de la demande de permis de construire d'ici le 30 septembre 2024. Ce dépôt sera suivi d'une phase d'instruction du dossier généralement comprise entre 3 et 8 mois au cours de laquelle une enquête publique sera menée avant de procéder à la délivrance du permis de construire.

La société VSB Energies Nouvelles rappelle que tout élu « intéressé » au projet, personnellement ou comme mandataire qu'il s'agisse d'un intérêt financier, patrimonial ou familial, ne peut participer ni siéger à la séance du conseil municipal au cours de laquelle sera adoptée la délibération concernée. Le cas échéant, le maire « intéressé » pourra prendre un arrêté désignant, dans les conditions prévues par la loi, la personne chargée de le suppléer.

ANNEXE – Plan d'implantation prévue



Envoyé en préfecture le 25/09/2024
 Reçu en préfecture le 25/09/2024
 Publié le 25 SEP, 2024
 ID : 030-213001563-20240924-DEL_2024_09_09-DE